Zeitschrift: Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der

Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri

della Società di Storia dell'Arte in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 27 (1976)

Artikel: Le plateau des Tranchées : un quartier résidentiel du XIXe siècle

Autor: Pfändler, Rolf

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-393210

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

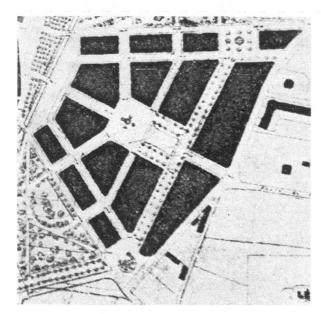
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE PLATEAU DES TRANCHÉES, UN QUARTIER RÉSIDENTIEL DU XIXº SIÈCLE

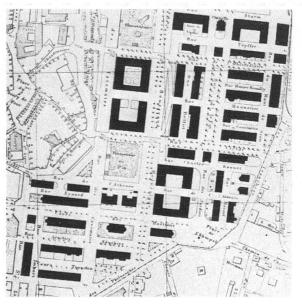
par Rolf Pfändler

Le noyau le plus ancien de Genève est constitué par la colline de St-Pierre qui, dès les temps préhistoriques, est pourvue de fortifications par les populations autochtones. Une seconde éminence en forme de plateau, séparée de la première par une légère dépression et clairement délimitée sur deux de ses côtés par les falaises de St-Léger et de Villereuse constitue un emplacement de choix sur lequel sera édifié le quartier des Tranchées, un des exemples les mieux conservés de l'urbanisme et de l'architecture privée de la seconde moitié du XIXe siècle.

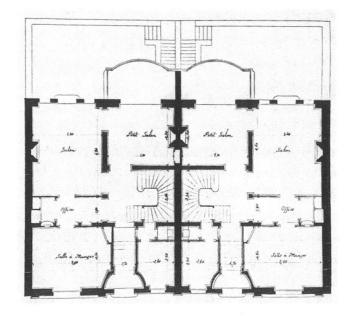
Cet emplacement privilégié retient dès l'antiquité l'attention des Genevois, mais, en raison de sa position *extra muros*, les faubourgs gaulois puis romain et dès le XIe siècle le couvent clunisien qui s'y établissent sont successivement détruits, victimes des guerres. Au XVIe siècle, Genève, citadelle calviniste, doit définitivement démolir ses faubourgs les plus proches et se retrancher à l'intérieur de ses murailles. Les ouvrages fortifiés, constamment augmentés dépasseront en superficie la cité qu'ils protègent et qu'ils finissent par étouffer au XVIIIe siècle. Il faudrait alors agrandir la ville. Dès 1730, Micheli du Crest propose l'établissement, sur le plateau des Tranchées, d'une ville nouvelle entourée de fortifications simplifiées. Mais cet affaiblissement du système défensif effraie les patriciens genevois. Les projets de Micheli sont rejetés et il faudra attendre le milieu du XIXe siècle et la victoire des radicaux pour que les fortifications soient décla-



Genève. Le plateau des Tranchées. Un des avantprojets du Général G. H. Dufour: un plan rayonnant qui aboutit à une scénographie quasi baroque



Le projet définitif adopte une orthogonalité rigoureuse à laquelle les motifs des squares et des cours apportent une variété de rythme





8, 10, 12 rue Bellot: L'élévation côté rue montre une asymétrie bien équilibrée

10 et 12 rue Bellot: Un rez-de-chaussée destiné aux réceptions

rées caduques et remplacées par une couronne de quartiers nouveaux. Les conditions de réalisation sont idéales, puisque les pouvoir publics sont les seuls propriétaires du site dont la superficie dépasse largement les besoins de l'urbanisation la plus ambitieuse.

Le plateau des Tranchées constitue le segment privilégié de cette couronne. Dominant le lac et la campagne environnante, il est accolé d'un côté à la ville haute où résident de préférence les patriciens, et il en sera tout naturellement le prolongement. Dans les projets préliminaires du général Dufour, de vastes rampes aménagées en jardins le séparent des autres quartiers dont il se distingue par un tracé d'avenues convergeant sur une place centrale. Cet urbanisme sophistiqué d'inspiration baroque, que le



8 à 16 rue Bellot: Des petits hôtels à l'architecture discrète dont l'espace des terrasses est prolongé par le cours Lefort planté d'arbres



8 rue de l'Athénée: Côté jardin, une ordonnance issue des hôtels genevois du XVIIIe siècle. Les trois baies du centre éclairent le grand salon prolongé de chaque côté par deux pièces



8 rue de l'Athénée: Une cour d'honneur unique aux Tranchées, esquissée par deux courtes ailes et un pavillon de concierge

principe de symétrie centrale dote de points de vue et de perspectives multiples, requiert une unité de l'architecture et une continuité des façades qui ne peuvent être garanties par l'initiative privée à laquelle l'Etat laisse le soin de bâtir le quartier.

Un tracé orthogonal proche du plan hippodaméen de l'ancien faubourg romain est finalement adopté. Toutes les artères se coupent à angle droit avec, cependant, des variations rythmiques dans leur espacement. Les blocs divisés en parcelles sont vendus aux enchères les uns après les autres, finançant ainsi la suite des opérations dont l'ensemble, considéré comme une excellente affaire, rapportera 13 millions aux pouvoirs publics. Ces ventes assorties d'une obligation de construire dans un délai de six ans s'adressent à la bourgeoisie en mal de logement, aux investisseurs et aux consortiums d'architectes et d'entrepreneurs qui ainsi s'assurent du travail.

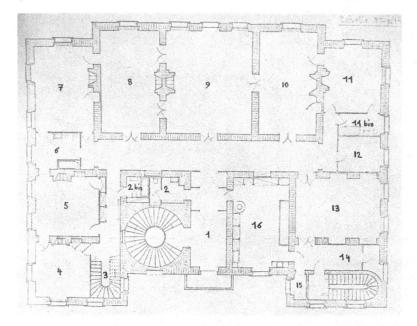
L'abolition des cours intérieures à l'exception des courettes de service distingue le quartier des Tranchées de ses voisins, de même que la profusion de verdure. La configuration des parcelles varie. Celles-ci sont parfois groupées en fer à cheval autour d'un square ouvert sur l'un de ses côtés, mais le plus souvent disposées en bandes continues, bordées de terrasses et desservies par deux rues. Le système le plus achevé se trouve au cours des Bastions et à la rue Sénebier. Les maisons en ordre contigu y sont bordées sur leur face postérieure par une artère plantée d'arbres au-delà de laquelle s'étendent les jardins des immeubles d'en-face, et sur leur face antérieure par un jardin privé bordé par un cours lui aussi planté d'arbres. L'établissement de ces zones de verdure est sujet aux articles d'un cahier des charges au même titre que l'architecture.

Ce cahier varie d'un quartier à l'autre. Il limite entre autre la hauteur des immeubles et le nombre des étages en proportion de la largeur des rues; il impose des alignements de corniches et interdit les murs mitoyens laissés à nu. Les exigences des visées du télescope de l'observatoire voisin imposeront une limite supplémentaire en gabarit des maisons du plateau des Tranchées. Ces restrictions n'auront pas nécessairement un pouvoir unificateur, mais favoriseront pourtant en certains endroits la prolifération de petits hôtels particuliers.

Le type le plus fréquent est représenté par les hôtels de la *rue Bellot* ou de la *rue Emilie-Gourd*. Ceux-ci, construits en ordre contigu à deux ou trois exemplaires, ont une ordonnance extérieure qui rappelle les maisons anglaises, mais la largeur accrue des parcelles et le nombre réduit des étages permettent des plans qui s'apparentent plutôt à la tradition française.

Un demi-sous-sol contient les pièces de service très nombreuses, telles que cuisine, office, buanderie, bouteiller, salle des gens. Le rez-de-chaussée est consacré aux pièces de réception: du côté de l'entrée, la salle à manger et l'office, alors que le grand salon, le petit salon et une véranda en enfilade ouvrent sur une terrasse. Le vestibule central fait office de cage d'escalier; lieu de rencontre de toutes les perspectives tant horizontales que verticales, il est étudié pour suggérer dans ces maisons relativement petites le faste d'une grande demeure parisienne. Le premier étage et le comble à la Mansard abritent six chambres principales, quelques pièces de service et des cabinets de toilette.

Ces maisons-là ne détiennent pas le monopole de la faveur des Genevois. Souvent ceux-ci voient dans la construction d'un immeuble l'occasion d'un investissement ren-



8 rue de l'Athénée: Le plan est conçu de façon très systématique par l'architecte Samuel Darier. La grande galerie centrale inventée par les théoriciens du XVIII^e siècle est adoptée sous le Second Empire



8 rue de l'Athénée: Des stucs néo-Louis XVI de grande qualité décorent une enfilade de trente mètres de longueur du côté jardin

table. Ils occupent alors le «bel étage» dont la position varie, et louent les deux ou trois appartements qui complètent la maison, dont l'apparence est encore celle d'un hôtel particulier. Lorsque l'immeuble est agrémenté d'un jardin, le propriétaire préfère le rez-de-chaussée au traditionnel premier étage parisien. C'est le cas au cours des Bastions. Les trois pièces de réception en enfilade et la chambre principale donnent sur un parterre à la française en miniature. Du côté rue, des chambres à coucher et une office d'où un escalier donne accès aux cuisines en sous-sol. Cette disposition relève encore de l'ancienne séparation radicale des services dont la proximité est jugée importune.

Cependant une conception plus moderne s'instaure dans certains immeubles où la notion très hiérarchique de «bel étage» disparaît et où chaque étage comporte un très grand appartement dont les avantages sont identiques. C'est le cas des nos 6 et 8 de la *rue de l'Athénée*. Ces immeubles exceptionnels sont précédés d'un espace ouvert qui forme cour d'honneur et dotés de pavillons de concierge. Les huit pièces principales et les dépendances de l'appartement sont distribuées par une galerie médiane. En façade, cinq pièces forment une enfilade de près de trente mètres reprenant la disposition des hôtels du XVIIIe siècle de la rue des Granges, où deux pièces se succèdent, symétriquement de part et d'autre d'un grand salon central à trois baies. Cette distribution, archétype de l'habitat résidentiel genevois d'alors, est issue du XVIIIe siècle français et constitue le modèle idéal pour tous les architectes.

Il n'en va pas de même des façades qui, dans ce quartier, né en plein éclectisme, affichent les styles les plus divers. Les architectes voyagent et étudient la grammaire des styles. Les formations sont diverses. Louis Brocher, après avoir étudié aux Beaux-Arts à Paris, s'inspire de Mansard à la promenade du Pin 1 et 3, et pratique le néo-florentin à la rue Eynard. Ces deux pôles d'inspiration se retrouvent chez Samuel Darier qui, formé à Paris

et en Italie, construit l'ensemble palatial formé par les nos 6 et 8 rue de l'Athénée, dont le plan est français et les façades, italianisantes. Il en va de même pour Charles Gabriel Diodati qui construit le square des Tranchées, nos 2 à 10 rue Charles-Bonnet et le palais de l'Athénée. A la fin du siècle, l'influence allemande se fait sentir. Le no 6 de la rue Emilie-Gourd en est un exemple avec ses lignes sèches animées de nombreux ressauts qui expriment en façade l'organisation du plan.

L'éventail historique est large. Les œuvres d'Emile Reverdin en témoignent, qui vont de l'éclectisme pour les petits hôtels de la *rue Bellot* nos 8, 10, 12, au néo-gothique pour ceux de la *rue Emilie-Gourd* nos 8, 10, 12. Mais ces citations stylistiques se limitent au détail toujours discret qui est assujetti à une architecture dont le parti est fonctionnel.

Une simplicité relative caractérise l'architecture du plateau des Tranchées. Ainsi Jacques Elisée Goss, qui s'inspire pour le grand théâtre de Genève de l'opéra de Paris, édifié par Charles Garnier, son ancien maître, est-il capable d'une grande discrétion lorsqu'il construit le bel hôtel *rue St-Victor* nº 12, ou des maisons plus simples au début de la *rue Charles-Galland* et à la *rue Bellot* nºs 14 et 16. Cette simplicité est aussi la conséquence de l'emploi généralisé de la molasse verdâtre qui, pour les immeubles les plus simples est limité aux parements, les murs étant simplement crépis de tons neutres.

La simplicité du dessin, l'unité du matériau et le respect d'une échelle commune n'ont pas la constance que l'on croit caractéristique de ce quartier. Ainsi à la *rue Sénebier* l'échantillonnage est remarquable. Au n° 4–6, historicisme germanique à base de brique rouge et de fenêtres à accolades gothiques. Au n° 8, une façade néo-rococo en pierre blanche, alors que l'hôtel jumeau au n° 10 use du répertoire décoratif du XVIIe siècle sur fond de brique rouge de nouveau, et que les deux maisons suivantes offrent des



6 cours des Bastions: Les trois pièces de réception en enfilade donnant sur un petit parterre à la française ainsi que les cuisines rejetées au sous-sol procurent à cet appartement les mêmes avantages qu'un hôtel particulier



1 et 3 promenade du Pin: L'architecte Jacques-Louis Brocher s'inspire de François Mansard. Les deux maisons sont unies par un axe de symétrie unique marqué par une entrée monumentale

façades très simplement crépies à parements de molasse. En outre, le développement des façades y est inégal et le nombre des étages varie. Cependant, ce pâté de cinq immeubles qui évoque quelque cinq siècles d'histoire forme un décor depuis longtemps admis et par la grâce réductrice d'un siècle de poussière urbaine, cet exemple vient rejoindre les meilleurs sur ce plateau qui n'en manque pas, du cours Lefort au square des Tranchées et du cours des Bastions au square de la rue Toepffer, où règne l'unité.

Ce quartier est actuellement menacé par des modifications, de détail il est vrai, mais dont le caractère sournois et répétitif équivaudra à long terme à une destruction pure et simple. Cet ensemble n'est certes pas le fruit d'une floraison artistique comparable au quartier romain qui l'a précédé et de la qualité duquel les restes archéologiques témoignent. Les squares du XIXe siècle n'ont pas la pureté de l'architecture clunisienne qui régnait sur le même site il y a près de mille ans. Enfin, le damier parfois incertain formé par ces petites rues résidentielles n'approche de loin pas le dessin magistral des polygones et des demi-lunes de l'enceinte bastionnée à la Vauban. Mais a-t-on le droit de comparer? Des raisons de survie politique, religieuse et économique motivent successivement de façon impérative les destructions précédentes. Actuellement, rien, sinon quelques intérêts particuliers en conflit avec ceux du patrimoine culturel de la communauté, ne s'oppose à une conservation intégrale de ce témoignage exceptionnellement complet de la seconde moitié du XIXe siècle; témoignage que son âge relativement modeste, loin de constituer un handicap, rend plus accessible à la curiosité historique et plus concrètement attachant.